



RAPPORT DE TRANSPARENCE

Rapport d'Activité et de Gestion pour l'exercice 2023

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Juin 2024

- **Concernant les comptes de l'exercice 2023.**

Les états financiers comprenant notamment le bilan et les comptes de résultats sont en annexe ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

- **Structure juridique et de gouvernance de la SAJE.**

La SAJE est une société civile à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du code civil ainsi que par les dispositions du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle. Elle est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres élus pour trois ans par l'assemblée générale annuelle. Son Président assure la gestion de la société. Les activités du conseil d'administration sont contrôlées par un comité de surveillance composé de trois membres élus pour trois ans par l'assemblée générale annuelle. La SAJE a 327 membres.

- **Concernant l'activité de votre société.**

Les ressources – droits perçus en 2023.

Les ressources de la SAJE sont exclusivement constituées des droits de copie privée audiovisuelle qu'elle perçoit via Copie France dans le cadre de ses accords contractuels avec la SDRM et la SACEM.

Il est précisé que ces sommes nous sont versées brutes des 1,50% de frais de gestion de COPIE France et de la SDRM.

Le partage inter-social entre la SAJE et la SACEM se fait à partir des données des « taux de copiage » Médiamétrie fournies par Copie France et concernant les chaînes TF1, F2, F3, F5, Canal+, Arté et M6.

Au cours de l'exercice 2023, la SAJE a perçu 1 293 580 euros bruts au titre de la copie privée audiovisuelle. Conformément à l'article L.324-17 du code de la propriété intellectuelle, 25 %, soit 323 395 euros bruts ont été affectés au compte de l'aide à la création.

Charges de gestion.

Le coût de fonctionnement de la société (ses charges d'exploitation) a été de 247 242 euros

Achats et charges externes	196 104 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	125 €
Autres charges dont rémunérations administrateurs	51 013 €

*Extrait compte de résultat

Auquel il faut ajouter un prélèvement de 1% sur le montant des encaissements de 2023 qui sera affecté au fond de garantie soit un montant de 12 935 euros, soit un total de 260 177 euros. Il a été financé par :

- L'affectation au compte d'aide à la création de la partie des charges de gestion qui lui incombe, soit 62 210 euros ;
- L'affectation du montant de 125 euros de produits exceptionnels
- l'affectation de sous location des locaux, soit 18 336 euros
- Un prélèvement de 179 507 euros sur les perceptions de l'année 2023.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 12 935 euros affecté au fond de garantie

Notre cout de fonctionnement sur les 3 dernières années est stable : 247 242 euros en 2023, 246 952 euros en 2022, 248 852 euros en 2021.

Trésorerie / Placements :

La trésorerie de la SAJE est constituée des droits perçus dans l'année et qui seront mis en répartition après l'assemblée générale annuelle en juin 2024, des droits restant à répartir sur les années antérieures et des aides à la création non encore attribuées, soit un montant total de 1 963 004 euros, dont 1 800 000 euros sur des comptes à termes.

Politique générale de répartition des droits.

Des sommes brutes à répartir aux ayants droit (100% des sommes encaissées – 25% des sommes encaissées affectées aux aides à la création conformément à l'article L.324-17 du code de la propriété intellectuelle) et après affectation au compte de gestion des produits financiers sur le placement des sommes en attente d'utilisation, de la partie des charges de gestion qui incombe au compte d'aides à la création, et du montant des produits exceptionnels constatés au bilan, sera déduit le montant affecté au fond de garantie et le montant nécessaire à la couverture desdites charges de gestion de l'année.

Les droits d'une année N sont répartis en N+1 à partir des données Médiamétrie de l'année N après partage inter social avec la SACEM.

Montants des droits répartis en 2023

En 2023 la SAJE a répartie au titre des années antérieures 877 380 euros de droits de copie privée audiovisuelle 2023

Prescription : A fin 2023, un montant de 56 778 euros de droits concernant les années antérieures à 2019 pour lesquels les ayants droits n'ont pu être identifiés a été prescrit. Ce montant a été affecté à l'aide à la création conformément à l'article L 324.17 du CPI.

Montants des droits restant à répartir sur les années antérieures.

154 272 euros de droits restent à attribuer faute d'éléments permettant l'identification de l'ayant droit ou sa localisation.

Montants des droits nets de frais de gestion à répartir sur les encaissements 2023.

Après affectation des 25% d'aide à la création (*cf.supra*), d'un prélèvement de 1% sur le montant des encaissements de 2023 qui sera affecté au fond de garanti (*cf.supra*) et des frais de gestion (*cf.supra*) le montant net à répartir est de 790 679 euros.

Au cours de l'année la SAJE n'a pas eu à statuer sur des contestations de membres en application de l'article L.328-1 du CPI comme confirmé par le comité de surveillance.

• Concernant le fond d'aide à la Création :

A fin 2022 le montant du fond d'aides à la création était de 692 709 €. En 2023, en application de l'article L 324-17 du CPI, la SAJE a affecté au fond d'aide à la création, 25 % des sommes perçues au titre de la copie privée audiovisuelle en 2023, soit 323 395 euros, ainsi que le montant de 56 778 euros des droits prescrits au 31/12/2023, soit pour 2023 un montant total affecté de 1 072 882 euros.

Après affectation du montant utilisé 374 746 euros (*cf.infra*) et l'affectation au compte d'aide à la création de la partie des charges de gestion qui lui incombe soit 62 202 euro (*cf.supra*), Le montant restant disponible pour les aides 2023 est de 635 935euros.

Montants utilisés dans le cadre de l'article L 327-17 – Dépenses d'action artistique et culturelle :

Aides à la création	317 271
Actions d'actions d'informations sur la création	57 475

Total utilisé	374 746
---------------	---------

BENEFICIAIRES	AIDE A LA PRESENTATION AUDIOVISUELLE	MONTANTS
RAPHAEL POTTIER 50%	PORTRAIT CRACHE	3 000,00 €
CLEMENT POTTIER 50%		
C'EST COMME ÇA PRODUCTION		6 550,00 €
NICOLAS PARATIAN	THE GOOD LAUGH	3 000,00 €
PANGÄA PROD		10 000,00 €
THIBAUD MOUSSET	QUI A ENLEVE LE PERE NOËL ?	3 000,00 €
EFFERVESCENCE		10 000,00 €
FREDERIC JACQUETTE	UNE JOURNEE POUR TOUT DEMENAGER	3 000,00 €
MACNINE		3 122,00 €
LAURENT THIBIERGE	CABANES EXTRAORDINAIRES	3 000,00 €
EFFERVESCENCE		10 000,00 €
FREDERIC JACQUETTE	LES FOUS DU VOLANT	3 000,00 €
MACNINE		3 598,00 €
BENEFICIAIRES	AIDE A L'ECRITURE	MONTANTS
JEREMY MICHALAK	A TOUS LES TEMPS	5 000,00 €
NAJI TAJOURI	ŞTAY MILLIONAIRESŞ	5 000,00 €
GUY AKLE	TEAM QUIZ	5 000,00 €
FREDERIC JACQUETTE	ECOLO GAMES	5 000,00 €

FATOU SAKO	JUNGLE LA LOI DU PLUS FORT	5 000,00 €
DELPHINE MALEM	BATAILLE AU PUY DU FOU	5 000,00 €
CYRIL CASTAGNET	APESANTYS ECOOLYMPIADES	5 000,00 €
VIRGILE PEREZ	KRONOS	5 000,00 €
OLIVIER HANSZ	L'EQUIPE TYPE	5 000,00 €
NICOLAS CHARGUEROS	7EME ART	5 000,00 €
IDE DE LA ROCHEBROCHARD	LE SENTIER DES TRIBUS	5 000,00 €
BENJAMIN GRAMAGE	PODIUM MYSTERE	5 000,00 €
LOUIS DE BELLEVAL	CHASSE AUX SAVEURS MYSTIQUES	5 000,00 €
MAGALIE GUILPAIN	SUPERMARKET	5 000,00 €
SEBASTIEN BORGNAT	METIERS D'ANTAN - LA BATTLE	5 000,00 €
AMAURY KERDAFFREC	LES PETITS ESPIONS	5 000,00 €
JEAN-PIERRE GALLE	5 KM	5 000,00 €
NICOLAS PARATIAN	THE FALL	5 000,00 €
DONNY BASTIDE	MELODIE MYSTERE 2.0	5 000,00 €
ISMAËL BENSLIMANE NICOLAS GAILLARD	COUPABLE OU INNOCENT	2 500,00 € 2 500,00 €
JULIEN POMMIER	L'ATELIER DU TEMPS	5 000,00 €
ARIANE BAUJARD	LES MAITRES DES ANIMAUX	5 000,00 €
BENEFICIAIRES	AIDES A LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT	MONTANTS
NOVITA	A CASTAGNA	30 000,00 €
TOOCO	TOUT A UN PRIX	40 000,00 €

AH PRODUCTION	QUI EST LE PLUS DROLE DES HAUTS DE FRANCE	40 000,00 €
NICO PROD	7EME ART	36 000,00 €

BENEFICIAIRES	INFORMATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	Montants
THE WIT	Présentation des dernières créations	6 000,00 €
FABRIQUE DES FORMATS	Formation au métier de scénariste	30 705,00 €
AMAE	Podcast métier d'auteur	15 970,00 €
WGC	INFORMATION MEDIAS PROFESSIONNELS	4 800,00 €

Dans le cadre de l'information prévue à l'article R.321-23 du CPI :

Ont bénéficié d'une aide à la création pendant trois années consécutives 2021, 2022 et 2023:

Naji Tajouri, Frédéric Jacquette, Fatou Sako, Delphine Malem, Virgile Perez, Benjamin Gramage et La société Effervescence.

Il est rappelé que ces aides sont attribuées par le conseil d'administration qui se réunit dans les 15 jours suivant les dates annuelles de dépôt de demandes d'aides et qu'elles sont traitées par ordre d'arrivée des dossiers complets.